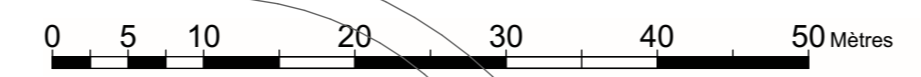
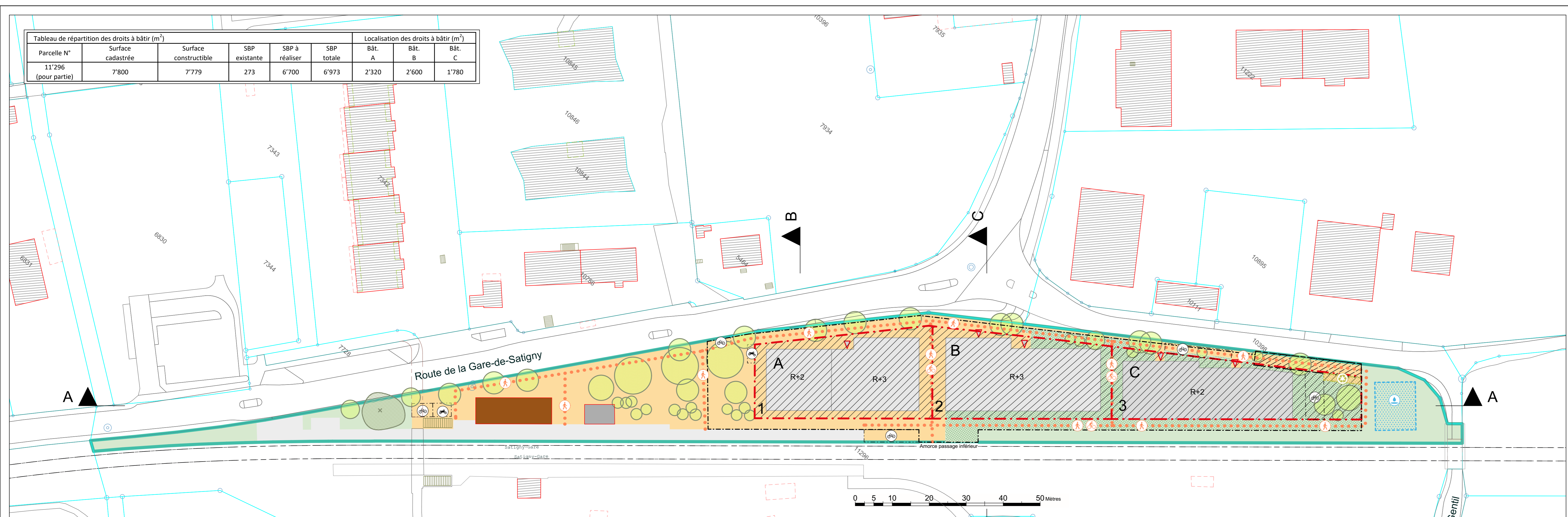


Tableau de répartition des droits à bâtir (m ²)						Localisation des droits à bâtir (m ²)		
Parcelle N°	Surface cadastrée	Surface constructible	SBP existante	SBP à réaliser	SBP totale	Bât. A	Bât. B	Bât. C
11'296 (pour partie)	7'800	7'779	273	6'700	6'973	2'320	2'600	1'780



Plan d'aménagement

1:500

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Quai ferroviaire
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Espace majoritairement végétal sur dalle
- Végétation, arbre isolé à planter
- Arbres à planter : Alignement / Bosquet
- Végétation à sauvegarder

BÂTI

- Implantation
- Aire d'implantation
- Accès aux immeubles
- Bâtiment maintenu en raison de son intérêt selon décision LPMNS N° : STY-73a du 08.01.2014
- Bâtiment maintenu dans son gabarit, son implantation et sa destination

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Aire d'implantation des places de stationnement vélos
- Aire d'implantation des places de stationnement motos
- Escaliers, passages sous-voie

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 3 al. 3 let. a & c L.G.Z.D.)

- Voie de communication / Accès

ENVIRONNEMENT

- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Office de l'urbanisme

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE
Direction du développement urbain

Satigny
Plan localisé de quartier
Pôle Satigny Gare

Le PLQ comporte :

- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique (CET) ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE).

Ce PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE).

Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 L.Routes (RS G L 1 10).

Version du plan pour :
Procédure d'opposition

Feuille(s) cadastrale(s) N° : 41
Parcelle(s) N° : (pour partie) 11296

Plan N° : 30176 Indice : -
Echelle(s) : 1:500 1:1000

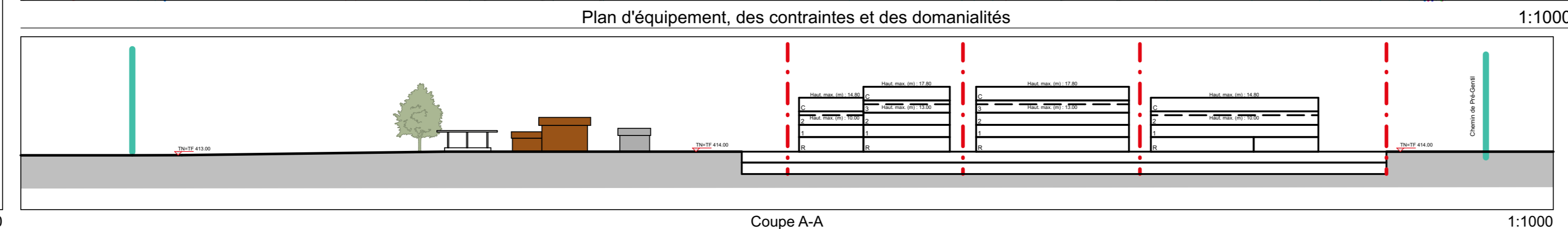
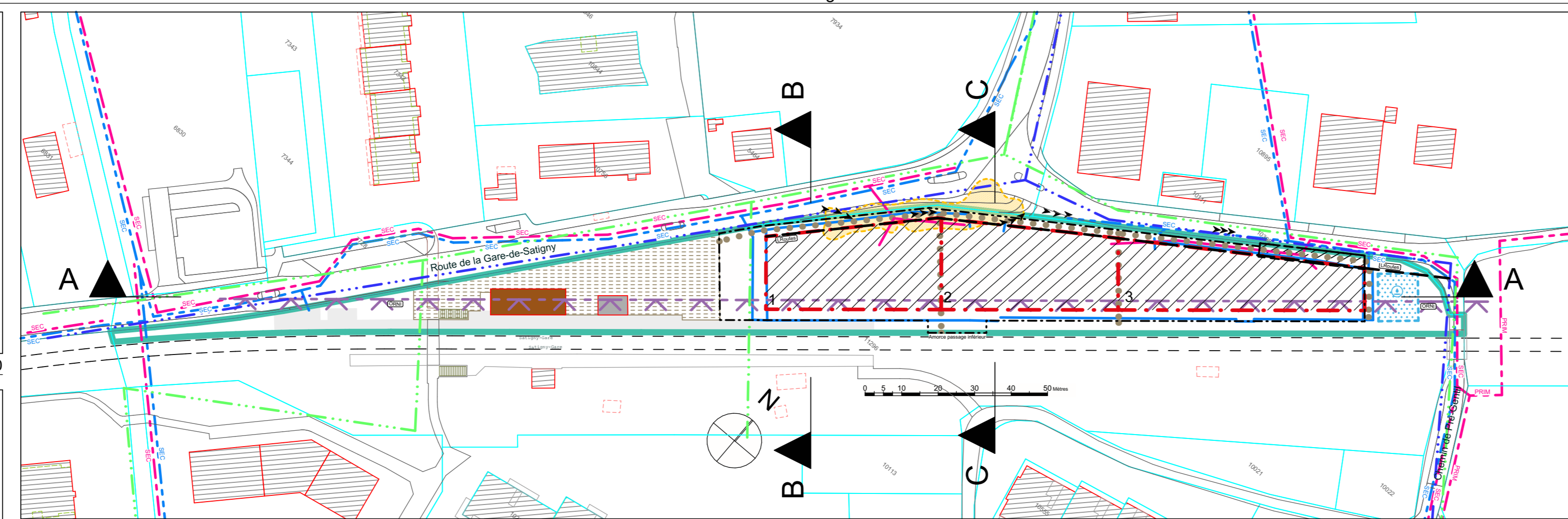
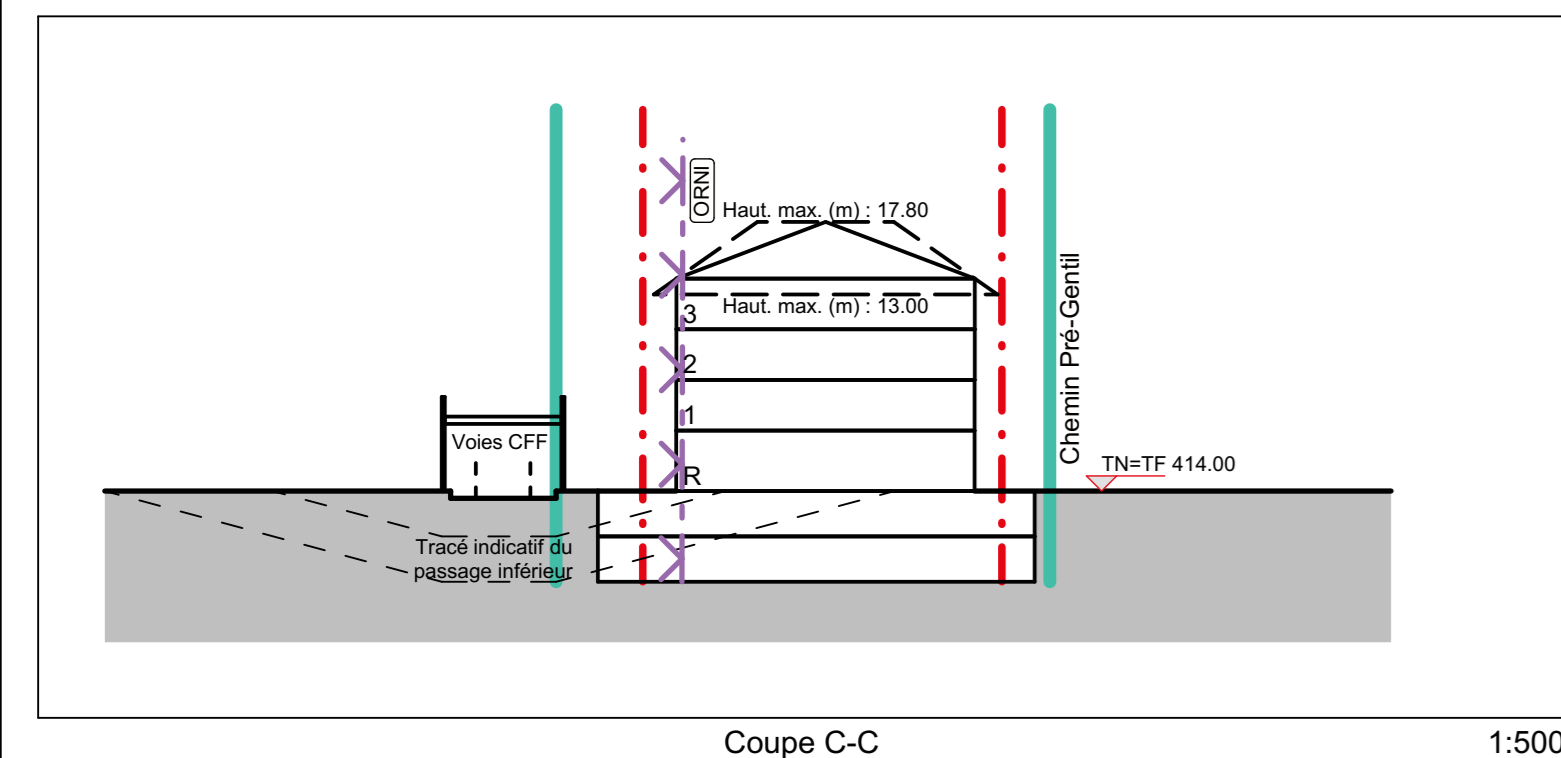
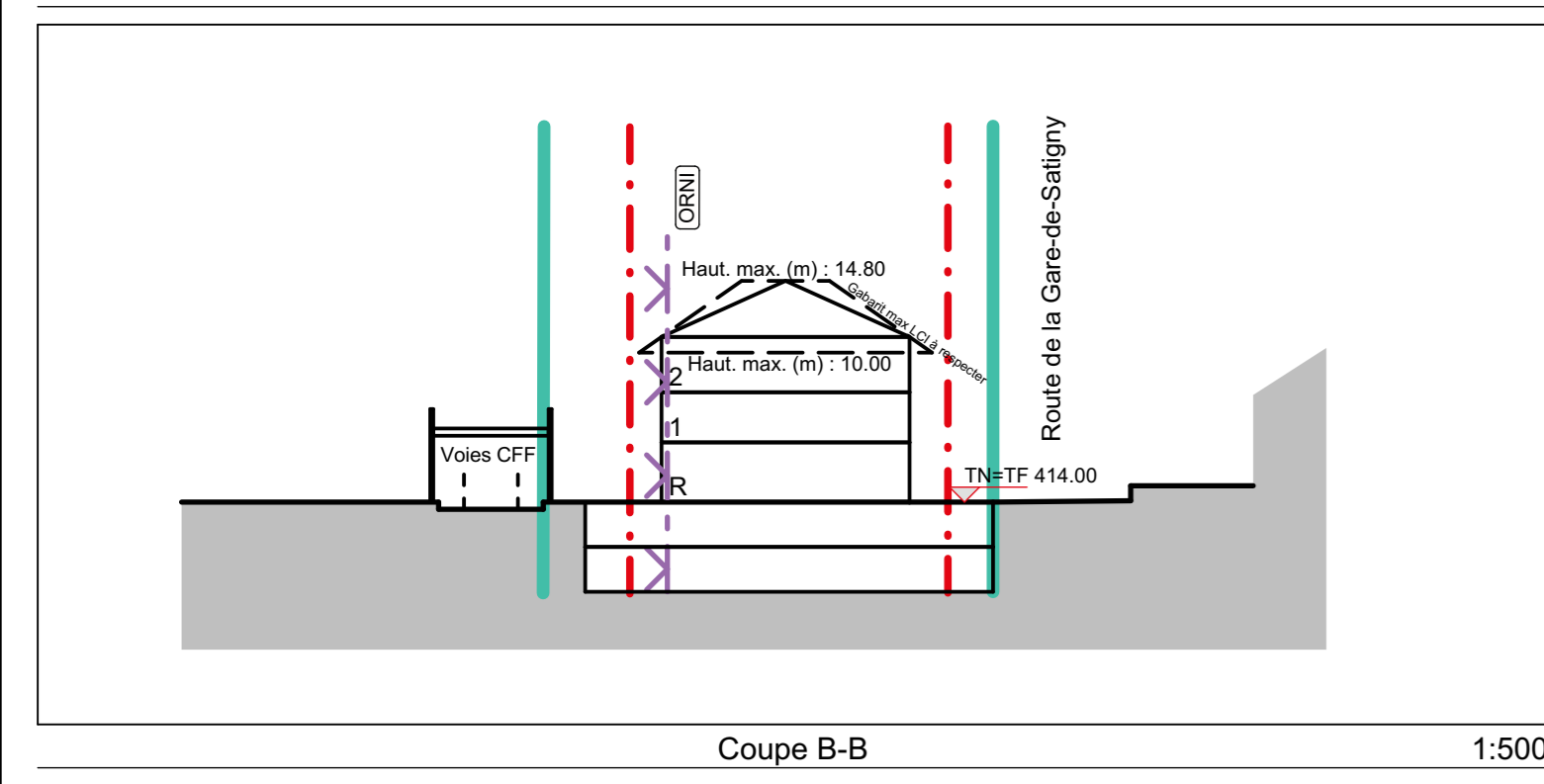
Date : 04.11.2021 Répondant OU : JM Dessin : LV
Date d'extraction du fond de plan : 20.10.2022
Modèle : Version 08/2024

Abroge et remplace le plan N° : -
Adopté par le Conseil d'Etat le : -
Adopté par le Conseil d'Etat le : -

Modifications

Objets	Date	Dessin
Mise à jour du fond cadastral	21.10.2022	MCM
Modifications des aires d'implantation et des implantations, corrections des superpositions graphiques dues aux changements		
Mise à jour des coupes	14.11.2022	MCM
Modification emprises minérales/végétales	01.12.2022	MCM
Mise à jour de la végétation	19.12.2022	MCM
Mise à jour trajectoire SDG	31.01.2023	MCM
Mise à jour du relevé du cadastre à sauvegarder	14.02.2023	MCM
Mise à jour du fond cadastral	15.05.2023	MCM
Modifications mineures (côté vélos-emp) (passage sous-voie)	22.05.2023	MCM
Orientations hachures, usage public	20.11.2023	DM
MAJ L.Routes, Coupes, légendes pour EP	29.02.2024	DM
MAJ Emprises réseaux assainissement	22.03.2024	DM
MAJ Modèle 2024	01.10.2024	DM

Code aménagement (commune/quartier)	535
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	38-00-100
Code alphabétique	SAT
CDU	711.5



LÉGENDE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT, DES CONTRAINTES ET DES DOMANIALITÉS GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Quai ferroviaire
- Arbre pouvant être abattu

BÂTI

- Aire d'implantation
- Bâtiment maintenu en raison de son intérêt selon décision LPMNS N° : STY-73a du 08.01.2014
- Bâtiment maintenu dans son gabarit, son implantation et sa destination

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention
- Escaliers, passages sous-voie

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT (art. 3 al. 3 let. a & c L.G.Z.D.)

- Voie de communication / Accès
- Alignement L.Routes
- Eaux pluviales existantes Collecteurs: secondaire
- Eaux pluviales projetées
- Eaux usées existantes Collecteurs: primaire, secondaire
- Eaux usées projetées
- Eau potable existante
- Electricité existante

ENVIRONNEMENT

- Degré de sensibilité au bruit : DS OPB IIII
- Limite de consultation ORNI
- Réservation pour un système de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert

FONCIER

- Servitude de passage public à pied et/ou à vélo
- Servitude d'usage public